

Plateforme Dette et Développement

Note de position

Résilience de l'économie congolaise face à la pandémie de Coronavirus

L'apparition de la pandémie de Coronavirus dans le monde a engendré un dérèglement des indicateurs macroéconomiques de la plupart des pays. Ses manifestations ont largement contribué à fragiliser les piliers économiques, sociaux et commerciaux des Etats touchés. La dépréciation des cours du pétrole, principale source des revenus de l'Etat, associée à la pandémie du Covid-19 a impacté négativement la situation économique et sociale du Congo.

Pour faire face à la propagation de cette pandémie et à ses conséquences, les pays concernés se sont dotés, d'une part des plans de riposte pour endiguer la pandémie et d'autre part, des plans de relèvement pour relancer les économies.

Dans cette perspective le FMI, dans sa stratégie intitulée « Riposter à la crise du coronavirus », publiée le 16 mars 2020, reconnaît la nécessité de surveiller, d'endiguer et d'atténuer les effets contre le coronavirus par une action convenable et convaincante des acteurs sanitaires, des finances (banques et autorités budgétaires, réglementaires et de contrôle ».

Les pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) de leur côté, réunis à Brazzaville le 26 mars 2020 ont plaidé pour la négociation concertée de l'annulation de leur dette en vue de faire face aux effets de cette pandémie, sans énoncer un plan concerté de riposte.

Notre pays le Congo pour sa part, s'est petit à petit doté de son plan de riposte d'abord géré directement par le premier ministre avant d'être confié à une coordination nationale composée d'experts nationaux de la santé et d'autres secteurs.

Après avoir constaté la résistance des populations à l'application des mesures barrières qui se caractérise par une augmentation du nombre de cas positifs, Le Président de la République a, au cours de son message du 27 mars 2020 : décrété l'état d'urgence sanitaire ; un confinement à domicile de l'ensemble de la population ; l'interdiction de la circulation sur l'ensemble

du territoire national, à l'exception des déplacements jugés essentiels ; la fermeture de tous les lieux de vente autres que ceux des aliments et des produits essentiels ; la création d'un fonds national de solidarité de 100 milliards de FCFA pour le soutien des entreprises, la compensation des pertes de revenus des actifs et l'aide aux personnes vulnérables ; et un couvre-feu de 20h à 5 h du matin sur toute l'étendue du territoire national en vigueur depuis le 31 mars 2020.

La première réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de Coronavirus, Covid-19 tenue le 10 avril 2020, à Brazzaville, a constaté entre autres : (i) une forte baisse des activités économiques qui va probablement entrainer une récession dont le niveau dépendra de la durée du confinement et des capacités humaines, techniques et financières mobilisées à la fin de celui-ci ; (ii) l'effondrement des recettes budgétaires accentué par la baisse drastique des cours du baril de pétrole et un creusement des déficits budgétaire et extérieur, ce dernier étant accentué par la hausse prévisible des importations des produits de santé et d'alimentation ; (iii) la perte temporaire de milliers d'emplois dans les secteurs formels et informels à cause de l'arrêt total de certaines activités et de la faiblesse des demandes intérieure et extérieure ; (iv) la multiplication des tensions sociales dans plusieurs ménages résultant de la faiblesse voire même de l'absence de revenus pour faire face convenablement aux besoins physiologiques (se soigner, se nourrir, régler les factures de consommation d'eau et d'électricité et payer le loyer pour certains ; et (v) la crainte d'une explosion des violences familiales dans le contexte du confinement et de l'oisiveté.

Face à ces constats, elle a énoncé trois mesures essentielles pour un accompagnement efficace du plan de riposte. Il s'agit de :

- 1- la gratuité de l'eau et de l'électricité pour tous les ménages, sur l'ensemble du territoire national, pendant la période de confinement ;
- 2- le transfert dans les prochains jours, de la somme de 4 milliards de francs CFA aux ménages et personnes pauvres déjà répertoriés dans différentes localités du pays par le Ministère en charge des affaires sociales ;
- 3- l'émission de bons et obligations du Trésor pour abonder les recettes budgétaires et permettre à l'Etat de faire face aux besoins liés à la lutte contre le Covid-19.

Prenant la mesure de ces différentes orientations stratégiques au niveau national et international, , la Plateforme Dette et Développement (PF2D) dans la dynamique engagée au sein du réseau des plateformes travaillant

sur la question de la dette en Afrique et en France, à signer la déclaration sur l'annulation de la dette des pays du sud afin de leur permettre de libérer des ressources nécessaires pour faire face aux besoins sociaux, sanitaires et économiques en cette période de récession.

La PF2D reste cependant préoccupée par la faible capacité de résilience économique au Congo ainsi que les insuffisances du système de santé devant les exigences qu'impose une bataille ajustée contre la pandémie.

Elle prend acte des mesures annoncées par le Gouvernement et exprime ses vives inquiétudes, sur :

- 1- le retard incompréhensible accumulé par le Gouvernement dans la conceptualisation de la création du Fonds national de solidarité à travers un acte législatif alors que celui-ci mobilise déjà des donateurs. Ce texte devrait fixer ses missions, son champ d'application, son mode de financement et de gestion ;
- 2- la situation des personnes vulnérables, les plus nombreux d'ailleurs non encore enregistrées dans le répertoire du Ministre en charge des affaires sociales découlant du registre social unique (RSU) non encore opérationnel sur toute l'étendue du territoire national ;
- 3- le mutisme de la coordination nationale sur les dispositions à prendre dans le cadre du dépistage précoce des populations et sur l'équipement effectif des centres réquisitionnés pour un traitement adéquat ;
- 4- le manque de statistiques fiables au Ministère en charge des Petites et moyennes entreprises pour assurer une prise en compte inclusive de tous les acteurs économiques affectés par la crise y compris et principalement les plus vulnérables d'entre eux, à savoir ceux de l'artisanat du secteur informel ;
- 5- la non implication à ce jour des centres de recherche actifs dans le pays qui pourraient contribuer à améliorer l'offre des services endogènes ;
- 6- le manque de transparence dans le processus de sélection des différents fournisseurs (hôtels réquisitionnés et artisans-couturiers en cours d'identification) par rapport aux exigences du code des marchés publics ;
- 7- l'accueil et le traitement réservés à toutes personnes malades qui se présenterait, en ces temps critiques, à une quelconque formation sanitaire au motif qu'elle serait atteinte du Covid-19, comme la survenue de cette pandémie aurait réussi à mettre en quarantaine toutes les autres formes de maladies.

Fort de ce qui précède, la Plateforme dette et Développement (PF2D) rappelle que la gouvernance du plan national de riposte contre la pandémie de coronavirus nécessite des outils appropriés pour atteindre la qualité et le niveau de gestion exemplaire qui ne doit souffrir d'aucune insuffisance tant sur son leadership que sur l'engagement citoyen et patriotique des acteurs. La lutte contre la pandémie doit permettre de faire appel à toutes les compétences nationales sans distinction aucune.

Tout en appréciant le caractère inclusif du plan, la Plateforme Dette et Développement (PF2D), appelle à la mise en place d'un comité de suivi-évaluation suffisamment indépendant vis-à-vis de l'Etat afin de rassurer la communauté nationale et internationale sur la transparence, l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du plan de riposte par la Coordination nationale.

En conséquence, la Plateforme Dette et Développement suggère :

1- Au Gouvernement

- le maintien des dépenses sociales dans le collectif budgétaire en cours d'élaboration à un niveau qui permettra de sortir de la précarité les personnes vulnérables et d'assurer les investissements dans la construction, la réhabilitation et l'équipement des laboratoires et des hôpitaux de base afin d'améliorer la prise en charge des patients et le diagnostic des pathologies ;
- la diversification de l'économie et l'ouverture des pistes agricoles pour soutenir la production agro-pastorale, la transformation et la commercialisation des produits.
- la mise en place d'un mécanisme qui facilitera l'écoulement de la production paysanne vers les zones urbaines afin d'éviter l'inflation ;
- l'organisation de l'approvisionnement des zones urbaines en associant l'Etat les entreprises de transport et les petits producteurs ruraux afin d'éviter des hausses incontrôlées de prix des produits vivriers locaux ;
- l'adoption d'une approche inclusive dans l'identification des personnes vulnérables bénéficiaires de l'aide alimentaire en cours de mobilisation par le Gouvernement au regard de la perte des milliers d'emplois causée par le confinement ;
- la négociation d'une pause paiement des échéances des crédits consenties aux personnes morales et physiques auprès de toutes les banques et institutions de micro-finance pendant la durée du confinement ;

- la déclaration de la réduction de 50 à 70% des frais de santé en fonction du statut social des individus sur toute l'étendue du territoire national pendant la durée du confinement ;
- la mise en place d'un dispositif adapté pour l'opérationnalisation des mesures d'accompagnement du secteur privé avec un accent particulier du secteur informel et de l'artisanat ;
- l'implication de tous les départements du pays dans l'identification des artisans-couturiers chargés de confectionner les masques afin de contribuer à la minimisation des coûts de transports et de stockage à travers une approche d'allotissement ;
- le respect des procédures du code des marchés publics dans tous les besoins de fournitures des services, des biens et des travaux découlant de la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie de coronavirus.

2- Aux institutions de Brettons Wood :

- l'annulation de la dette de la République du Congo ;
- la mobilisation des ressources orientées vers les filets sociaux et l'insertion/la réinsertion professionnelle des jeunes.

Fait à Brazzaville, le 13 avril 2020

Pour la PF2D,

Le Coordonnateur,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Samuel NSIKABAKA.

Samuel NSIKABAKA